



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter des rapports trimestriels sur la situation en Somalie. Le rapport rend compte des faits survenus depuis mon rapport précédent en date du 16 juin 2005 (S/2005/392). Il portera essentiellement sur les efforts déployés par la communauté internationale et par mon Représentant spécial en particulier pour susciter un dialogue sans exclusive entre les dirigeants des institutions fédérales de transition en Somalie. Il fait également le point sur la situation en matière de sécurité et sur les activités humanitaires et de développement entreprises par les programmes et organismes des Nations Unies en Somalie.

#### II. Situation au sein des institutions fédérales de transition

2. S'agissant des divergences qui existent entre les dirigeants des institutions fédérales de transition, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne quatre grandes questions qui sont : la réinstallation des institutions fédérales de transition; le plan national de sécurité et de stabilisation; la réconciliation nationale et la mission de soutien de la paix envisagée par l'Union africaine (UA)/l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Au cours de la période considérée, les tensions entre d'une part le Président Abdullahi Yusuf Ahmed et le Premier Ministre Al Mohammed Gedi, installés à Jawhar, et de l'autre le Président du Parlement Sharif Hassan Sheikh Adan et les ministres installés à Mogadishu, se sont envenimées. Mon Représentant spécial en Somalie, François Lonseny Fall n'a ménagé aucun effort pour convaincre les trois dirigeants de conclure par le dialogue des accords qui permettent aux institutions fédérales de transition de commencer à fonctionner effectivement. Ils se sont déclarés disposés à cet effet mais sont revenus sur l'idée de tenir des rencontres en face à face (voir par. 8 à 19 ci-dessous).

3. Le 12 juin 2005, le Président Yusuf a assisté à une réunion regroupant certains parlementaires à Nairobi sous la présidence du Premier Vice-Président, Mohamed Omar Dhalha, et a annoncé des vacances parlementaires de deux mois. Mais le Président du Parlement qui n'a pas assisté à la réunion a émis des doutes quant à la légitimité de la réunion et dénié au Président le pouvoir de déclarer des vacances parlementaires.



4. On se rappellera que certains membres du Parlement fédéral de transition ont commencé à revenir en Somalie en mars et en avril 2005 (voir S/2005/329, par. 6). La réinstallation des institutions fédérales a commencé à s'opérer au milieu du mois de juin, à la suite d'une cérémonie d'adieu qui s'est tenue à Nairobi et qui a été présidée par le Président Mwai Kibaki.

5. Quelques jours après, le Gouvernement yéménite a esquissé une médiation entre le Président et le Président du Parlement pendant qu'ils se trouvaient tous deux en visite à Sanaa. Les deux dirigeants n'ont cependant pas pu aplanir leurs divergences. Entre-temps, le Premier Ministre Gedi, qui est arrivé à Jawhar le 18 juin accompagné de plusieurs ministres et de parlementaires, a depuis établi son administration dans cette ville. D'autres ministres et des parlementaires se sont réinstallés dans leurs localités d'origine.

6. Bien qu'ils se soient trouvés tous deux à Djibouti à la fin de juin, il n'y a eu cependant aucun dialogue entre le Premier Ministre et le Président du Parlement. Lorsqu'ils sont revenus à Jawhar et à Mogadishu, respectivement, les deux dirigeants ont célébré chacun de leur côté la fête nationale somalienne le 1<sup>er</sup> juillet. Le lendemain, le Président a tenu une réunion avec des membres du Parlement à Mogadishu. Le Parlement n'a pu tenir de session, faute de quorum.

7. Le Président Yusuf est arrivé à Boosaaso au « Puntland » les 3 et 9 juillet; il s'est entretenu avec une délégation de ministres et de fonctionnaires conduite par le Premier Ministre. Depuis l'arrivée du Président Yusuf à Jawhar le 26 juillet, le Président et le Premier Ministre ont fait de cette ville le siège de facto du Gouvernement fédéral de transition.

8. Sur la base de la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 14 juillet 2005 (S/PRST/2005/32), j'ai chargé mon Représentant spécial de prendre plus de contacts avec les dirigeants des institutions fédérales de transition afin de susciter un dialogue sans exclusive. Le 1<sup>er</sup> août, je me suis rendu à Jawhar et ai présenté au Président Yusuf et au Premier Ministre Gedi une proposition pour un plan de dialogue. Le plan porterait sur les questions clefs que sont a) un accord sur la réinstallation en toute sécurité des institutions fédérales de transition; b) un plan national de sécurité et de stabilisation; c) les modalités du déploiement d'une mission UA//IGAD de soutien de la paix; et d) la réconciliation nationale.

9. Mon Représentant spécial a également remis aux dirigeants un calendrier qui avait été élaboré par des représentants de l'IGAD, de l'UA et de l'Union européenne (UE). Il était proposé dans ce calendrier qu'après l'issue heureuse du dialogue, une séance plénière du Conseil des ministres et du Parlement soit convoquée dans le but de mettre sur pied une commission nationale de la sécurité. La commission envisagée fixerait les modalités de déploiement d'une mission de soutien de la paix. Le Premier Ministre Gedi a informé mon Représentant spécial que son gouvernement réfléchissait déjà sur les questions figurant dans le plan de marche, notamment la sécurité nationale.

10. Le 3 août, mon Représentant spécial s'est rendu à Mogadishu et s'est entretenu avec le Président du Parlement, des ministres et des parlementaires qui s'étaient réinstallés dans la capitale et leur a présenté une copie du plan et du calendrier. Ces dirigeants ont bien accueilli la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 14 juillet 2005 et exprimé leur soutien à l'initiative du Représentant spécial. Ils ont cependant profité de l'occasion pour dire qu'ils craignaient que le

Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi n'engagent une confrontation armée avec eux. Tout en se disant attachés au dialogue, ils ont souligné que l'ordre du jour, le lieu et la composition des délégations aux pourparlers devraient être convenus au préalable.

11. Depuis le début du mois d'août, le Président Yusuf, le Premier Ministre Gedi, le Président du Parlement et les dirigeants ayant leur base à Mogadishu ont pris des mesures unilatérales qui n'ont absolument pas contribué à aplanir les divergences entre eux.

12. Le 8 août, le Premier Ministre Gedi a annoncé la composition des comités de la sécurité nationale, des affaires économiques et des affaires sociales. Bien que le Comité de la sécurité nationale comprenne le Ministre de la sécurité nationale, Mohamed Kanyare Afrah, l'un des ministres installés à Mogadishu, celui-ci a refusé de reconnaître au Gouvernement fédéral de transition le droit d'établir de tels comités sans consultations, tel que stipulé dans la Charte fédérale de transition de la République somalienne.

13. Le 13 août, certains membres du Parlement se sont réunis à Mogadishu sous la présidence du Président du Parlement. Ils ont, dans une déclaration, annoncé la constitution d'un comité de 59 membres en vue de rétablir la paix et la stabilité à Mogadishu. Ils ont également convoqué tous les membres du Parlement afin qu'ils participent le 27 août à la création de sous-commissions parlementaires. Cette réunion n'a toutefois pas eu lieu.

14. Le 27 août, le Premier Ministre Gedi a annoncé aux journalistes que le Gouvernement allait commencer à offrir, dans un avenir proche, du pétrole, du gaz et des concessions minières à des sociétés étrangères. Il a invité les sociétés étrangères à s'abstenir de traiter avec une autorité autre que le Gouvernement fédéral de transition.

15. Hussein Aidid, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur est rentré à Mogadishu le 14 août après une absence de plus de quatre ans. Il a annoncé qu'il s'investirait dans les efforts visant à aplanir les différences au sein des institutions fédérales de transition. Avant de revenir à Mogadishu, il a rendu une visite de courtoisie à mon Représentant spécial qui l'a encouragé à utiliser tous les moyens possibles pour promouvoir le dialogue au sein des institutions fédérales de transition.

16. Dans une initiative conjointe, mon Représentant spécial et le Ministre kényan responsable de la coopération régionale et des affaires de l'Afrique de l'Est ont réussi à obtenir du Premier Ministre et du Président du Parlement qu'ils assistent à une réunion prévue le 19 août à Nairobi. Le Président du Parlement a cependant informé mon Représentant spécial qu'il n'assisterait pas à cette réunion du fait que le Premier Ministre avait, dans une déclaration, dit qu'il ne rencontrerait le Président du Parlement que si celui-ci était disposé à coopérer avec son gouvernement. Le Premier Ministre Gedi a, lors d'une conférence de presse tenue le même jour, annoncé que son gouvernement était ouvert au dialogue au sein des institutions fédérales de transition.

17. Pour sa part, le Président du Parlement a promis à mon Représentant spécial qu'il ne profiterait d'aucune réunion de parlementaires à Mogadishu pour compromettre les chances de dialogue au sein des institutions fédérales de transition. Au cours d'une réunion avec des membres de la communauté

internationale le 26 août, il a réaffirmé sa volonté d'engager le dialogue dans le cadre des institutions fédérales et souligné la nécessité de respecter la Charte fédérale de transition.

18. Le 13 septembre, le Premier Ministre Gedi a adressé une lettre aux ministres du Gouvernement fédéral de transition, les informant de son intention, après consultations, de commencer à tenir des réunions du Conseil des ministres à Mogadishu. Mon Représentant spécial s'est immédiatement félicité de cette initiative et a exprimé l'espoir que les réunions seraient précédées de consultations et qu'elles seraient suivies par une session plénière du Parlement, conformément à la Charte fédérale de transition.

19. La présidence de l'UE a publié le 19 septembre une déclaration de soutien à l'initiative du Premier Ministre Gedi. L'Union européenne a exhorté vivement les ministres ayant leur base à Mogadishu à répondre positivement du fait que cela constituait un pas important pour la résolution des questions en suspens et lancé un appel à toutes les parties afin qu'elles s'abstiennent de tout préparatif militaire et de toute déclaration incendiaire et s'engagent à résoudre pacifiquement leurs différences dans le cadre d'un dialogue ouvert à toutes les parties. L'UE a souligné que la création d'une force somalienne militaire nationale devrait se faire dans le cadre d'un plan national de sécurité et de stabilisation et se conformer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 14 juillet 2005. L'UE a également exprimé son soutien à la déclaration de mon Représentant spécial du 8 septembre dans laquelle il soulignait qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes que connaissent les institutions fédérales de transition.

### **III. Actions menées par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale**

20. Les représentants de la communauté internationale à Nairobi ont continué à se réunir presque chaque semaine tout au long de la période considérée, afin d'appuyer l'initiative de mon Représentant spécial tendant à promouvoir un dialogue sans exclusive dans le cadre des institutions fédérales de transition.

21. À sa vingt-cinquième réunion tenue le 12 juin, le Conseil des ministres de l'IGAD s'est penché à nouveau sur la question de la réinstallation des institutions fédérales de transition en Somalie et a réinstitué le Comité de facilitation de l'IGAD sur la Somalie. Mon Représentant spécial a fait le point de la situation aux ministres et a insisté sur la nécessité du dialogue au sein des institutions fédérales de transition.

22. Après les visites effectuées par mon Représentant spécial les 1<sup>er</sup> et 3 août à Mogadishu et à Jawhar, respectivement, une délégation de la Commission européenne s'est également rendue dans ces deux villes et a exhorté les deux parties à s'engager dans un dialogue constructif. Des délégations du Gouvernement kényan, de l'UA et de la communauté des donateurs se sont également rendues le 4 août à Jawhar où une réunion du Comité mixte de planification s'est tenue avec le Gouvernement fédéral de transition.

23. Dès son arrivée à Nairobi le 27 mai 2005, mon Représentant spécial a bien fait prendre conscience aux dirigeants de la sous-région et à d'autres de la nécessité d'adopter une démarche coordonnée envers les dirigeants somaliens et de les

exhorter à engager le dialogue et à s'abstenir de toute action militaire pour aplanir les divergences au sein des institutions fédérales de transition. Le 10 juin, il s'est entretenu avec le Président de l'Ouganda Yoweri Museveni à Kampala et le 29 juin, il a eu des entretiens avec le Président Ismail Omar Guelleh de Djibouti et avec le Secrétaire exécutif de l'IGAD à Djibouti.

24. Le 24 juin, il s'est rendu à Addis-Abeba où il s'est entretenu avec le Ministre d'État chargé des affaires étrangères, Tekeda Alemu, le Président de la Commission de l'UA et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine Saïd Djinnit. Il est retourné à Addis-Abeba le 29 août pour s'y entretenir avec le Président Konaré et le Premier Ministre de l'Éthiopie, Meles Zenawi. Il a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir le dialogue au sein des institutions fédérales de transition et a encouragé ses interlocuteurs à utiliser leurs bons offices à cette fin.

25. Le 27 août, mon Représentant spécial s'est rendu au Caire à l'invitation du Gouvernement égyptien et s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères Ahmed Aboul Gheit et avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa. Il a informé ses interlocuteurs de l'évolution de la situation en Somalie et de son initiative visant à promouvoir un dialogue qui soit ouvert à toutes les parties. Le Ministre des affaires étrangères Gheit a informé mon Représentant spécial que son gouvernement était disposé à lancer une initiative visant à favoriser le dialogue au sein des institutions fédérales de transition.

26. À la suite de ses visites dans la sous-région, mon Représentant spécial a décidé de solliciter le soutien des gouvernements européens dans le but de promouvoir le dialogue au sein des institutions fédérales de transition et de bien leur faire voir à quel point il était nécessaire que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix sur cette question. Il a eu des entretiens avec des responsables gouvernementaux de l'Italie, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres et à Stockholm et avec des fonctionnaires de l'Union européenne à Bruxelles. Mon Représentant spécial a souligné la nécessité d'avoir un parlement opérationnel, essentiel pour asseoir la légitimité du Gouvernement fédéral de transition.

27. Le 29 août, le Premier Ministre Gedi s'est réuni avec les chefs de mission des pays membres de l'UE à Nairobi et les a informés de sa proposition tendant à résoudre les différences au sein des institutions fédérales de transition à trois niveaux : celui des dirigeants (Président, Premier Ministre et Président du Parlement), du Cabinet (les ministres) et à celui du Parlement. Les chefs de mission de l'UE ont saisi l'occasion pour réaffirmer leur appui à l'initiative de mon Représentant spécial et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 14 juillet. Ils se sont félicités de l'intention du Premier Ministre d'aplanir les différences au sein des institutions fédérales de transition et souligné que si les institutions fédérales de transition arrivaient à résoudre leurs différences par le dialogue, leurs pays fourniraient une assistance financière plus substantielle.

28. Six projets seront financés pour exécution durant 2005 et 2006 au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Somalie. Il s'agit de deux projets qui sont destinés chacun à appuyer : a) la réconciliation : mise en place d'une commission pour la réconciliation nationale et instauration de dialogues pour la paix et la réconciliation entre les différentes régions de la Somalie; b) l'état de droit et l'édification de la nation : reconstitution et remise en activité du système judiciaire et organisation du séminaire sur le

fédéralisme et les affaires constitutionnelles; et c) la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion : mise en place d'une commission du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et établissement de centres de services pour les jeunes pour la formation des compétences et la création d'emplois à Mogadishu, au « Puntland » et au « Somaliland ».

29. Le 5 septembre, le Kenya et la Somalie ont signé un accord de coopération économique et technique portant sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité. L'accord a été signé à Nairobi par les ministres des affaires étrangères des deux pays en présence du Premier Ministre Gedi. Le 7 septembre, l'Union africaine a annoncé l'ouverture de son bureau de liaison à Jawhar par le canal duquel elle acheminera son assistance à la Somalie.

#### **IV. Évolution de la situation en Somalie**

30. Dans un entretien qu'il a accordé à la BBC le 6 juillet, le Président Yusuf a annoncé la création d'une armée nationale qui sera recrutée dans les différentes régions de la Somalie. Peu de temps après, il a déclaré avoir commencé à recruter cette armée. Sa déclaration a suscité des préoccupations parmi les chefs basés à Mogadishu, dont certains ont menacé de lancer des attaques préventives contre Jawhar si le Président Yusuf et ses partisans prenaient le chemin de la capitale.

31. Le 10 août, le Président Yusuf s'est rendu en avion à Gode et Mustahil, dans la V<sup>e</sup> Région de l'Éthiopie, qui est peuplée de Somalis, officiellement pour faciliter la réconciliation entre les clans somalis qui vivent le long de la frontière. Certains chefs de Mogadishu l'ont cependant accusé de se rendre en territoire éthiopien dans le but d'y acquérir des armes et d'y recruter des troupes pour s'en servir plus tard en Somalie. Le Président Yusuf a rejeté ces accusations en disant qu'elles étaient sans fondement.

32. Au début de septembre, des troupes fidèles au Président Yusuf sont arrivées à Jawhar. Les chefs basés à Mogadishu ont réagi en envoyant à leur tour des troupes vers Jawhar. Dans un communiqué de presse publié le 7 septembre, les chefs basés à Mogadishu ont dit considérer que ces mouvements de troupes autour de Jawhar créaient un « état de guerre ». Dans le même communiqué, ils ont intimé à « tous les organismes humanitaires et à tous les diplomates se trouvant à Jawhar de suspendre leur présence dans cette région » et à tous les avions de ne plus atterrir dans la ville. Le 8 septembre, l'ONU a évacué son personnel humanitaire international de Jawhar à titre de précaution (voir le paragraphe 46 ci-dessous). Le Président Yusuf a critiqué cette décision.

33. Entre-temps au « Somaliland », dans un discours prononcé le 26 juin en l'honneur du quarante-cinquième anniversaire de l'indépendance de cette ancienne colonie du Royaume-Uni, le « Président » Dahir Riyale Kahin s'est dit confiant de voir un jour accorder la reconnaissance internationale au « Somaliland ». Il a aussi réaffirmé qu'il avait l'intention d'organiser des élections législatives à la mi-septembre comme prévu. Le 10 août cependant, à la demande de la commission électorale du « Somaliland », il reportait ces élections de deux semaines, au 29 octobre, par décret présidentiel.

34. En prévision de ces élections, les responsables de la presse écrite et audiovisuelle du « Somaliland » ont rédigé un nouveau code de conduite qui doit

guider leur couverture de la campagne électorale. Ce code prescrit aux organes de presse de faire preuve d'impartialité dans leurs reportages sur les élections.

## V. Le rôle des associations féminines

35. Il existe de nombreuses associations de promotion de la condition féminine dans toute la Somalie, même s'il est difficile d'en connaître le nombre exact du fait qu'il n'existe pas de registre national des associations. En l'absence d'un gouvernement central effectif, ces associations jouent un rôle vital en fournissant à la population des services sociaux essentiels, notamment des services d'alphabétisation et de formation professionnelle. Le budget de leurs programmes est pour l'essentiel financé par les organismes des Nations Unies et par des organisations non gouvernementales étrangères. Parmi les principales associations féminines avec lesquelles l'ONU travaille régulièrement, on citera : Negaad dans le Nord-Ouest; We Are Women Activists (« Nous Militons pour les Femmes ») dans le Nord-Est; et, dans le sud et le centre du pays, la Coalition des associations féminines de base (Coalition of Grassroots Women's Organizations); l'Organisation féminine de développement IIDA; et Save Somali Women and Children (« Sauvez les femmes et les enfants de Somalie »).

36. Les associations féminines n'ont pas encore réussi à se constituer en véritable organisation politique capable de défendre les droits et les intérêts des femmes. Cela s'explique en partie par la nature de la Conférence de réconciliation nationale de la Somalie, où les négociations politiques s'appuyaient très largement sur le pouvoir des chefs de milice et de leurs associations claniques. La marge de manœuvre des femmes est par ailleurs limitée par la paralysie politique qui caractérise actuellement les institutions fédérales de transition et par le fait que le Gouvernement fédéral de transition ne dispose pas des fonds nécessaires pour financer leurs activités.

37. Vingt-trois femmes siègent au Parlement. En 2004, l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) a organisé à leur intention un atelier sur la conduite des débats et la procédure des assemblées délibérantes ainsi que sur leur rôle et leurs responsabilités en tant que députées. Des désaccords persistants avec les institutions fédérales de transition les empêchent cependant de réaliser pleinement leur potentiel politique.

38. En concertation avec la société civile et le secteur privé, les associations féminines ont joué un rôle de premier plan dans l'ouverture et l'entretien de camps de regroupement prédésarmement à Mogadishu. Elles ont aussi réussi à convaincre les chefs de milice de Mogadishu et de Kismayo de démanteler un grand nombre de postes de contrôle routier et, dans une certaine mesure, d'améliorer la sécurité dans ces villes.

39. Des progrès ont également été accomplis au « Somaliland », où le Ministère des affaires sociales et familiales a reçu du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) des crédits pour formuler un plan d'action pour les femmes. Le Ministère des affaires féminines et familiales du « Puntland » a bénéficié d'un financement similaire de la part du PNUD et s'est, lui aussi, doté d'un plan d'action pour les femmes. Son personnel reçoit en outre une formation sur les questions relatives aux droits de l'homme et sur le VIH/sida.

40. Les organismes et les partenaires des Nations Unies ont mis au point un manuel de formation à l'intention des psychologues et des assistantes sociales appelées à travailler avec des femmes victimes de violences sexistes; ils ont aussi organisé à Hargeisa et Boosaaso des séminaires de formation à l'intention de participantes venues des camps de personnes déplacées de Hargeisa et de représentantes d'associations féminines du « Puntland », du « Somaliland » et de Somalie méridionale. Cette activité a été menée en collaboration avec l'association Negaad. Les participantes ont déjà apporté un soutien psychologique et social et donné des informations sur le VIH/sida à plus de 592 femmes habitant dans des camps de personnes déplacées.

41. L'ONU a offert des services de formation à l'Association féminine des médias pour lui donner les moyens de sensibiliser la population aux droits de l'homme et au VIH/sida. Plusieurs associations féminines collectent et diffusent maintenant des informations sur les violations des droits des femmes. Elles pressent aussi les autorités de mettre sur pied des dispositifs de protection des droits des femmes atteintes du VIH/sida, car celles-ci sont rejetées et ostracisées par leurs familles et leurs communautés. À Mogadishu, dans le « Puntland » et dans le « Somaliland », l'ONU a dispensé aux femmes journalistes ou défenseurs des droits humains des formations aux techniques de presse et à la communication.

## **VI. Sécurité**

42. Dans une grande partie du pays, l'insécurité reste un grave problème pour les organismes d'aide humanitaire. Des rapports nombreux font état de préparatifs, activités et mouvements militaires liés à des désaccords persistants au sein des institutions fédérales de transition. Selon ces rapports, l'embargo des Nations Unies sur les armes continue d'être violé et les importations d'armes se sont accélérées. De surcroît, dans le centre et le sud de la Somalie, des tensions et des affrontements au sein des différents clans et entre eux, généralement pour des questions d'accès à l'eau, de droits de pacage et de propriété foncière, continuent de faire des morts et des blessés et de rendre difficile l'accès des agents humanitaires aux populations sinistrées.

43. Mogadishu vit toujours dans l'insécurité malgré les efforts sans précédent qui ont été déployés pour libérer ses rues de l'emprise des miliciens. Au moins deux camps y ont été installés, qui regroupent plus de 2 000 miliciens appartenant à différents clans de la capitale. En outre, plus de 200 véhicules tout-terrain armés dits « technicals » ont été placés dans des cantonnements dans le cadre d'une campagne de préparation au désarmement. Ces mesures de regroupement et de cantonnement ont été prises sous la pression des milieux économiques et de la société civile, notamment les associations féminines, qui ont supporté une grande partie de leur coût. La diaspora hawiyé y a investi des moyens financiers substantiels, mais il est douteux que le financement de ces camps et cantonnements puisse continuer longtemps sur cette base. Par ailleurs, les pressions considérables exercées par la société civile ont permis de fermer plusieurs postes de contrôle routier dans la capitale. Tout cela n'empêche pas que la situation sur le plan de la sécurité reste préoccupante à Mogadishu, où aux milices des multiples factions viennent s'ajouter celles qui agissent pour leur propre compte, ou pour le compte d'hommes d'affaires ou encore pour celui des tribunaux islamiques. La présence d'éléments extrémistes et leurs activités présumées sont une autre source de préoccupation. Plusieurs



assassinats répondant à des motifs politiques ont été commis à Mogadishu pendant la période considérée.

44. Le 5 juin, une journaliste somalienne de la station de radio Horn Afrik de Mogadishu, Duniya Muhyadin Nur, a été tuée par un milicien à un poste de contrôle routier alors qu'elle essayait de couvrir les manifestations d'une association de transporteurs contre les postes de contrôle de la capitale. Tôt dans la matinée du 11 juillet, des hommes armés non identifiés se sont introduits par effraction dans le domicile d'un pacifiste confirmé, l'un des responsables du Centre pour la recherche et le dialogue, Abdul Qadir Yahya, et l'ont assassiné. Le lendemain, le chef de la milice de l'un des tribunaux islamiques a été tué dans une embuscade. Le 30 juillet, trois assassinats ont été signalés à Mogadishu, dont ceux d'un ancien colonel des services de renseignement de la police et de l'imam d'une mosquée. Le 31 août, des hommes armés non identifiés ont assassiné Daqare Omar Jess, frère de l'important chef de faction Ahmed Omar Jess.

45. Selon certains rapports, après l'arrivée des troupes fidèles au Président Yusuf et leur déploiement juste au sud de Jawhar, le Ministre du commerce, Muse Sudi Yallahow, aurait envoyé des véhicules armés renforcer ses forces à Balad, au sud de Jawhar, au début de septembre. D'autres rapports signalent qu'un chef récemment nommé à la tête des milices des tribunaux islamiques de Mogadishu, Adam Hashi Ayro, a lui aussi dépêché des « technicals » vers une destination inconnue à l'ouest de Jawhar.

46. Suite aux événements mentionnés au paragraphe 32 ci-dessus, tous les fonctionnaires internationaux des Nations Unies basés à Jawhar ont été évacués le 8 septembre et mis en sécurité. Sept d'entre eux ont été transportés par avion à Nairobi et six ont été transportés à Wajid. Les fonctionnaires recrutés sur le plan national ont continué de travailler jusqu'au 12 septembre, lorsque le Gouverneur de la Moyenne-Shabelle et chef de la faction qui contrôle Jawhar, Mohamed-Dhere, a ordonné la fermeture des bureaux de l'UNICEF dans cette ville. Le 10 septembre, un affrontement entre sa milice et des hommes armés non identifiés a fait deux morts à Mir Taqwo, au nord de Jawhar. Cet incident avait pour toile de fond les efforts déployés par ce chef de faction pour asseoir son autorité sur la région et y lever des impôts.

47. À Kismayo, par contre, la sécurité s'est améliorée pendant la période à l'examen. Les pressions exercées par la société civile ont abouti à la fermeture de nombreux postes de contrôle routier. Il semble par ailleurs que les clans de Kismayo et ceux de la vallée du Djouba s'efforcent actuellement de parvenir à un accord plus large sur la sécurité dans la région. Ainsi, une campagne de réconciliation a été lancée au début de septembre à Brava, entre Mogadishu et Kismayo, avec la participation de Barré Hiralé, d'autres personnalités de l'Alliance de la vallée du Djouba dirigée par Yusuf Mire Serar, de représentants d'Indha-aade, chef de faction à Mogadishu, et de représentants du général Mohamed Hersi « Morgan ». Le but visé par cette campagne serait d'améliorer la sécurité dans la région, renforcer l'Alliance de la vallée du Djouba et parvenir à une réconciliation entre le général Morgan et l'Alliance, qui se disputent depuis plusieurs années le contrôle de certains territoires de la vallée du Djouba.

48. Le 21 juillet, des combats ont éclaté à Gaalkacyo dans le cadre d'un différend persistant qui oppose l'un à l'autre deux sous-sous-clans du sous-clan majertein

d'Omar Mahamud. Ces combats ont diminué depuis, mais des rapports non confirmés signalent qu'ils ont fait plusieurs victimes.

49. Le 7 septembre, le chef de la faction qui contrôle Baidoa, Mohamed Ibrahim Habsade, aurait conclu avec son rival Mohamed Nur Shattigudud, qui est aussi Ministre de l'agriculture, une entente en vue de régler leur différend par des voies pacifiques. Cette entente aurait été facilitée par des anciens du clan des Digil-Mirifle qui craignaient que les différends qui opposaient ces deux chefs n'entraînent de sérieuses divisions au sein de leur clan.

50. Toujours pendant la période considérée, les rivalités au sein des différents clans et entre eux ont été la principale cause des affrontements signalés dans le centre et le sud de la Somalie. Les 7 et 8 juin, de violents combats livrés dans la région d'Hiraan, dans le centre du pays, entre les sous-clans galje'el et jajele du clan hawiyé, pour des terres et pour l'accès à l'eau auraient fait 36 morts et 70 blessés. Les 10 et 11 juin, dans la région de Bakool, elle aussi située en Somalie centrale, des affrontements entre milices des clans hadamo et ogaden ont fait au moins 4 morts et 10 blessés près d'El-Barde. Le 15 juin, des combats entre milices rivales pour des droits fonciers et des droits de pacage dans le même secteur ont fait au moins 16 morts et 20 blessés. Pendant la semaine du 19 au 26 juin, on a signalé une dizaine de morts et 9 blessés dans des combats entre sous-clans digil-mirifle du secteur, y compris ceux des Leysan, des Luway et des Yantar. Il s'agissait principalement là aussi de combats pour la terre et pour l'eau. Le 13 août, le village d'Idale a été le théâtre d'affrontements entre les sous-clans yantar et huber du clan digil-mirifle pour le contrôle du village, l'accès à l'eau et les droits de pacage qui ont fait 12 morts. Une semaine plus tard, les anciens du clan digil-mirifle sont intervenus comme médiateurs pour négocier la fin des combats.

51. Dans la région de Gedo, en Somalie méridionale, des combats livrés du 5 au 11 juin entre les clans garre et marehan pour le contrôle de la ville d'Elwak près de la frontière avec le Kenya auraient fait 13 morts. Les deux clans se disputent cette ville depuis six mois. De nouveaux combats ont été signalés à Elwak les 22 et 23 juillet, qui ont fait 32 morts et plus de 60 blessés. Les anciens des deux clans et les autorités kényanes sont intervenus à la mi-août pour essayer de régler ce différend. Les tentatives de réconciliation se poursuivaient encore en septembre.

52. Il n'y a pas eu d'incident notable ces derniers mois entre le « Somaliland » et le « Puntland » dans les régions contestées de Sanaag et de Sool, bien qu'aucun progrès ne semble avoir été fait vers une solution politique. La question de l'échange des prisonniers capturés en 2004 dans ces régions est en voie de règlement par les bons offices de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie nommé par la Commission des droits de l'homme.

## VII. Situation humanitaire

53. L'insécurité et les conditions climatiques ont continué d'influencer la situation humanitaire en Somalie. Selon des estimations récentes, le nombre des personnes justifiables d'une aide humanitaire d'urgence a augmenté depuis février 2005, les besoins les plus criants se faisant désormais sentir en Somalie méridionale.

54. Entre 920 000 et 950 000 personnes, dont entre 370 000 et 400 000 déplacés, auront besoin d'une aide d'urgence au moins jusqu'au début de 2006. Selon un

rapport récent de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), environ 345 000 personnes seraient en situation de crise de subsistance et 200 000 en situation d'urgence humanitaire. La plupart des communautés concernées se trouvent en Somalie méridionale, où quelque 169 000 habitants de Gedo, de Bakool, du Moyen-Djouba et du Djouba inférieur seraient en urgence humanitaire. La vallée du Djouba, en particulier, continue de souffrir de taux de malnutrition (plus de 20 % dans certains secteurs) et de mortalité élevés, la ville de Gedo affichant quant à elle une insécurité alimentaire chronique. À l'occasion des dernières consultations sur l'appel global pour la Somalie, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont convenu d'accorder la priorité à ces communautés en 2006.

55. Deux bonnes saisons des pluies consécutives (*deyr* 2004-2005 et *gu* 2005) ont mis un terme à trois années de sécheresse dans le nord et le centre du pays. Elles ont aidé les populations de pasteurs à retrouver des moyens de subsistance, si bien que ces régions ne sont plus en état d'urgence humanitaire, même si 254 000 personnes y restent en état de crise de subsistance aiguë. Il faudra encore beaucoup de temps pour que ces régions aient complètement récupéré, étant donné les pertes de bétail, l'endettement général et les graves atteintes à l'environnement provoqués par une sécheresse prolongée. Dans les régions du centre, des conflits persistants continuent aussi de compromettre les modes de subsistance et de retarder le redressement économique.

56. La Somalie est toujours aussi vulnérable aux crues de ses cours d'eau. Des milliers de familles ont été touchées par les inondations provoquées par l'abondance des eaux venues des bassins hydrographiques de la Shabelle et du Djouba en territoire éthiopien en mai et juin 2005. Les organismes humanitaires ont fait de leur mieux pour y répondre, mais les crues inaccoutumées qui ont suivi les pluies de *gu* ont montré qu'il fallait formuler rapidement des plans détaillés d'alerte précoce et de protection civile. Les organismes compétents s'attachent actuellement, en collaboration avec les communautés concernées et les autorités locales, à mettre à jour le plan d'action interinstitutions pour la prévision des crues du Djouba et de la Shabelle, la prévention et la protection civile. Ce plan d'action devrait avoir été mis à jour à temps pour la saison 2005-2006 des pluies de *deyr*, qui s'accompagne généralement de crues.

57. La stabilité relative des régions du nord a facilité l'accès des humanitaires aux populations dans la plupart des secteurs, sauf dans les régions contestées de Sool et Sanaag. Ces derniers mois, le Conseil des sages (*Guurti*) a envisagé d'organiser une conférence de paix dans le Sool, mais aucun progrès n'a encore été fait en ce sens. Toute recrudescence de la tension dans ce secteur risquerait de rendre encore plus difficile l'accès aux populations sinistrées.

58. Dans le centre et le sud de la Somalie, où l'insécurité a continué d'entraver l'accès humanitaire sur presque tout le territoire, la situation s'est récemment améliorée dans quelques secteurs spécifiques, ce qui laisse espérer que les activités humanitaires pourront y reprendre. On s'attend ainsi que l'amélioration de la sécurité à Kismayo permettra de reprendre progressivement l'assistance humanitaire et notamment d'aider environ 15 000 personnes déplacées à Kismayo même et dans les villages de la vallée touchés par les crues consécutives aux pluies de *gu* de 2005. Les améliorations constatées sont dues en grande partie à des campagnes locales de réconciliation et à la pression exercée par la société civile sur les chefs non

seulement pour qu'ils rétablissent la sécurité mais aussi pour qu'ils améliorent les services sociaux et responsabilisent leurs troupes. À Gedo toutefois, la poursuite des affrontements entre Garre et Marehan a empêché les organismes humanitaires d'apporter une aide aux personnes déplacées par les combats, dont le nombre est estimé à 15 000.

59. Les conditions ne sont toujours pas réunies en Somalie, en particulier dans le sud et dans le centre où se trouve le gros des 370 000 à 400 000 personnes déplacées, pour assurer de façon efficace la protection des déplacés, des rapatriés et des autres populations vulnérables. Pendant la période à l'examen, l'Équipe de pays des Nations Unies a mis la dernière main à un plan stratégique commun tendant à renforcer la protection de ces populations, améliorer leurs conditions de vie et mettre en place des solutions durables.

60. Les activités d'aide aux victimes du tsunami sont maintenant entièrement passées à la phase de reconstruction/relèvement. On a commencé les préparatifs d'un projet de développement intégré le long de la côte nord qui devrait offrir un toit à plus de 2 400 habitants de la ville de Hafun, qui a été touchée par le raz-de-marée. Ce projet, qui apportera des services sociaux essentiels et sera une source de développement pour la ville, sera exécuté par les organismes et partenaires des Nations Unies et comprendra des volets adduction d'eau et assainissement, relèvement des écoles, équipement et santé. Alors que la saison de la pêche en mer approche, des discussions sont en cours avec l'administration des pêches du « Puntland » en vue de renforcer ce secteur d'activité pour en augmenter la productivité.

## **VIII. Activités opérationnelles de promotion de la paix**

### **Gouvernance**

61. Lancé en avril 2005, le projet de soutien budgétaire d'urgence au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie est un dispositif de financement coordonné qui vise à apporter un soutien budgétaire aux institutions fédérales de transition, à renforcer leurs moyens d'action et à faciliter leur installation en Somalie. Deux cent soixante quinze membres du Parlement et plus de 400 fonctionnaires ont ainsi été rapatriés. Ce projet a aussi permis d'aménager et d'équiper des bureaux et de fournir des moyens de transport intérieur et un appui logistique au Gouvernement fédéral de transition.

62. Un Institut de la fonction publique a ouvert ses portes à Hargeisa en août 2005. Il s'agit d'un partenariat entre les secteurs public et privé dont les principaux partenaires sont la Commission de la fonction publique du « Somaliland » et l'Université d'Hargeisa. Le PNUD aide ce partenariat et apporte un soutien technique et budgétaire à l'Institut. Ce dernier axera ses activités sur le renforcement des capacités de l'administration dans des matières comme la gestion, la planification, les techniques administratives et la comptabilité, mais il pourra aussi offrir des services de formation professionnelle au personnel des organisations non gouvernementales.

63. Le projet d'appui technique aux expatriés somaliens qualifiés, qui s'efforce d'associer la diaspora somalienne au relèvement du pays, a permis d'augmenter le nombre des Somaliens revenant temporairement chez eux pour offrir leur aide,

notamment dans les secteurs de la gouvernance et de l'industrie. En 2005, 15 Somaliens se sont ainsi engagés à aider des organismes du « Somaliland », du « Puntland » et de la Somalie centrale et méridionale intervenant dans l'enseignement, l'agriculture et la santé. Quatre de ces expatriés sont des femmes. Deux projets d'assistance ont déjà été menés à bien, dans les domaines de l'éducation et de la santé.

### **Évaluation conjointe des besoins**

64. La lettre de mission de l'évaluation conjointe des besoins de la Somalie a été acceptée par les parties prenantes somaliennes, dont le Gouvernement fédéral de transition. Elle décrit les modalités d'exécution de l'évaluation et prévoit une participation substantielle des Somaliens, tant au niveau du Gouvernement et des zones qu'au niveau des experts internationaux issus de la diaspora somalienne. La structure de coordination et de participation à l'évaluation est maintenant en place. Elle comprend notamment un secrétariat, un comité de contrôle opérationnel dénommé Groupe de soutien à la coordination et un comité de contrôle stratégique dénommé Comité de planification. La constitution des équipes d'évaluation conjointe des besoins a commencé; elles seront composées de chefs de groupe et d'experts de l'ONU et de la Banque mondiale, d'experts internationaux parmi lesquels des membres de la diaspora somalienne et de partenaires somaliens. On trouvera de plus amples renseignements sur cette question en consultant le site de l'évaluation conjointe des besoins à l'adresse <<http://somalijna.org>>.

### **Droits de l'homme**

65. En août 2005, l'Expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Somalie a mené sa cinquième mission d'information dans la région. Il s'est dit encouragé par le rôle de plus en plus visible joué par la société civile dans la défense des droits de l'homme. Il a vigoureusement condamné les assassinats de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme commis en 2005 (voir le paragraphe 44 ci-dessus). Il a appelé l'attention sur un certain nombre de questions dont l'état reste préoccupant, parmi lesquelles : la situation des personnes déplacées et des groupes minoritaires; l'exploitation du littoral somalien, notamment les campagnes de pêche menées par des armateurs étrangers et la traite des êtres humains, qui touche des milliers d'individus chaque année; l'état des prisons; la répression des pacifistes et des journalistes; les mesures de rapatriement des demandeurs d'asile somaliens adoptées par certains pays; et les prisonniers capturés dans le cadre du conflit entre le « Puntland » et le « Somaliland ». L'Expert indépendant a également déclaré encourageante l'intention manifestée par le Gouvernement fédéral de transition de créer une commission indépendante des droits de l'homme.

### **État de droit**

66. Le Programme des Nations Unies pour l'état de droit et la sécurité prête son concours technique et financier à l'organisation d'un séminaire sur l'application des lois et d'un atelier de formation professionnelle pour la police somalienne qui accueillent des participants à Kampala depuis août 2005. L'atelier réunit d'anciens policiers venus de l'ensemble du pays pour mettre au point une feuille de route pour la reconstitution d'une police civile. Comme première étape vers la démobilisation, le désarmement et la réintégration, le Programme soutient aussi les campagnes de

démobilisation menées à Mogadishu et dans ses environs par le truchement d'un projet pilote intitulé « Soutien à la consolidation de la paix et à la démilitarisation » (voir les paragraphes 38 et 43 ci-dessus).

67. Les bailleurs de fonds aident l'ONU à faciliter la participation du Gouvernement fédéral de transition à la réunion des comités permanents des États parties à la Convention relative à l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et à leur destruction. Il s'agit là d'un premier pas vers l'adhésion au Traité d'Ottawa. Cette activité entre dans le cadre du dialogue sur les mines terrestres que le Programme pour l'état de droit et la sécurité a ouvert avec le Gouvernement fédéral de transition en vue de sensibiliser ce dernier à la question et de l'engager à adhérer aux instruments internationaux pertinents.

68. En juillet 2005, la phase 1 des travaux de construction de l'école de police d'Armo, dans le « Puntland », a été menée à bien. La première promotion devrait commencer sa formation en octobre 2005. Cette école revêt une importance d'autant plus grande qu'elle servira de banc d'essai à un nouveau programme d'enseignement des techniques policières et qu'elle aidera à mettre en œuvre la feuille de route pour la reconstitution de la police civile. La communauté locale a apporté un concours substantiel à la construction de l'école. Une fois terminée, l'école devrait dispenser un enseignement de qualité supérieure qui facilitera la création d'une force de police nationale.

69. La remise en état de la prison de Berbera s'est achevée en juillet 2005. Il s'agit du premier établissement du genre, et il dispose d'une infirmerie digne de ce nom pour les prisonniers. L'ONU a apporté son appui pour donner au personnel carcéral une formation professionnelle conforme aux normes internationales régissant le traitement des détenus.

70. Un projet de soutien à un centre d'aide juridique organisé dans le cadre de l'Université d'Hargeisa a obtenu des résultats significatifs en permettant de réduire la durée de la détention provisoire dans le « Somaliland ». Ce centre d'aide juridique met aussi gratuitement des avocats à la disposition de justiciables économiquement défavorisés.

### **Eau et assainissement**

71. Un système qui devrait assurer un approvisionnement en eau durable est en construction dans la ville de Hafun touchée par le tsunami. Cette communauté pourra ainsi mieux faire face aux situations d'urgence qui se produiraient dans le futur. Des efforts sont également faits pour prévenir des épidémies de choléra à Mogadishu, notamment par la chloration de l'eau et une collaboration étroite avec les agents du secteur de la santé. Il n'y a pas eu d'épidémie de choléra en 2005.

72. Deux importants programmes dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sont en cours. Un programme d'approvisionnement en eau des zones rurales pour la Somalie centrale et orientale a débuté en mars 2005 et un programme urbain d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'échelle du pays a commencé en juillet. Le but du programme rural est d'assurer un accès permanent à l'eau grâce à des technologies améliorées et à une mobilisation sociale plus forte. Le programme urbain d'approvisionnement en eau a pour objet de mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau des villes en s'inspirant des

modèles de gestion faisant appel au partenariat entre le public et le privé. Il sera étroitement intégré à d'autres activités de développement urbain.

### **Santé**

73. L'Organisation des Nations Unies a, en collaboration avec l'Institut supérieur de santé publique à Alexandrie (Égypte), organisé à l'intention de 15 agents sanitaires Somaliens venant de différentes régions du pays et chargés de la surveillance et du suivi des maladies, un cours de formation à la gestion des données qui a duré six semaines et s'est achevé en juin 2005. Une formation aux techniques de gestion des données et aux techniques d'analyse a été dispensée aux participants. On espère que les compétences et les connaissances acquises permettront d'améliorer la qualité et l'utilité de l'information recueillie dans le cadre de la surveillance.

74. Une stratégie nationale de lutte contre le paludisme est en cours d'exécution et 80 000 moustiquaires traitées à l'insecticide ont été distribuées dans les régions hyperendémiques, d'autres envois de moustiquaires sont prévus. Les moustiquaires traitées à l'insecticide seront distribuées aux femmes enceintes durant la prochaine campagne de vaccination antitétanique des mères et des nouveau-nés. De nouvelles directives concernant le diagnostic et le traitement du paludisme ont été élaborées; elles portent sur la combinaison thérapeutique à base d'artémisinine. Des matériels d'information, d'éducation et de communication ont été mis au point pour appuyer ces activités.

75. Afin de s'assurer que des cas de poliomyélite dans les pays voisins de la Somalie ne se transmettent pas au pays, des jours supplémentaires de vaccination nationale ont été institués au cours desquels on a utilisé le vaccin poliomyélique monovalent oral afin de prévenir la réintroduction du virus de la polio. Malheureusement, en dépit de ces efforts, le virus de la polio virulent P1 est réapparu à Mogadishu et il faudra mener des activités énergiques, avec le concours de la communauté internationale, pour l'éradiquer.

### **VIH/sida**

76. En juin 2005, une mission conjointe des Nations Unies sur le VIH/sida s'est rendue au « Somaliland » pour le lancement du premier projet de thérapie antirétrovirale à Hargeisa, qui est financé par plusieurs institutions des Nations Unies et ONG. Ce qui est très important, c'est que le projet a été approuvé par les autorités du « Somaliland ». Sous la direction du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les institutions des Nations Unies et les partenaires élaborent un plan des Nations Unies d'appui à la lutte contre le VIH/sida en Somalie qui permette de faire face à la maladie de façon coordonnée et efficace.

77. Un dépliant de sensibilisation des dirigeants est actuellement utilisé pour assurer la formation des dirigeants religieux et communautaires dans les trois régions de Somalie. Il y est fait référence au Coran dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination et il y est conseillé de prendre conscience du sida et des soins à porter aux malades. Les dirigeants communautaires et les ONG locales ont reçu une formation sur les compétences de base en matière de conseils dans le cadre des activités visant à mettre en place un cadre d'agents psychosociaux qui, au sein des communautés, fourniront le soutien nécessaire. Parallèlement, une évaluation des besoins dans le domaine des conseils a été effectuée dans les trois

régions visant à déterminer le degré de sensibilisation aux services ainsi que les besoins.

### **Éducation**

78. L'étude annuelle 2004-2005 sur les écoles primaires est en cours. Elle devrait être prête et distribuée en novembre 2005. Dans le cadre de cette opération, de nouveaux outils sur la gestion de l'éducation et d'information ont été présentés à 120 formateurs maîtres/encadreurs dans toutes les régions, ce qui permettra de renforcer les capacités locales en matière de gestion des données dans le domaine de l'éducation.

79. Une campagne d'inscription dans les écoles et de mobilisation se poursuit dans les trois régions, elle est axée spécialement sur les filles et les enfants dans les établissements où se trouvent des personnes déplacées à l'intérieur du pays. En une période de six mois, environ 100 000 enfants ont été inscrits sur les listes et commenceront les classes en septembre. Cette campagne d'inscription a suscité des partenariats avec les autorités chargées de l'éducation, les communautés et les enfants des écoles eux-mêmes. Des centres d'enseignement alternatifs à l'enseignement primaire ont été établis dans tout le pays, portant le total de la population scolaire à 60 000 élèves, y compris les enfants et les jeunes.

80. Depuis juillet 2005, des campagnes de formation d'encadreurs et de formateurs ont été lancées, elles visent 120 encadreurs et environ 9 000 enseignants dans tout le pays. Les encadreurs sont constitués par un noyau de formateurs somaliens à qui on a inculqué les éléments essentiels de la pédagogie et de la gestion en matière d'éducation.

### **Protection de l'enfance et jeunes**

81. Durant la période considérée, trois des partenaires locaux des Nations Unies en Somalie ont formé et recruté des spécialistes communautaires de la protection de l'enfance et œuvrent à l'heure actuelle activement avec les communautés vulnérables et désavantagées pour aider à trouver des solutions aux problèmes qui se posent en ce domaine. L'Organisation des Nations Unies appuie un programme d'échange en matière de formation à l'intention d'agents psychosociaux somaliens, qui permet à ceux-ci de visiter des projets d'appui psychosocial en Ouganda pour perfectionner leurs compétences et fournir un appui psychosocial et des soins au niveau de la communauté.

82. Pour donner suite aux résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés, notamment la résolution 1612 (2005), un partenariat solide a été noué entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONG NOVIB Somalia afin de commencer à instituer l'établissement de rapports et le suivi sur les droits de l'enfant et les violations en matière de protection de l'enfant.

83. Au cours de la période à l'examen, 33 jeunes éducateurs de pairs ont suivi une formation de formateurs à Hargeysa. Ils assureront dans leurs communautés d'origine la formation de groupes de jeunes dans les domaines que sont la mobilisation des jeunes et les compétences du jeune éducateur de pairs.



## IX. Observations

84. Des progrès ont été accomplis dans le processus de paix en Somalie, comme en témoignent notamment la formation et le retour des institutions fédérales de transition dans le pays. Le processus reste fragile et il reste encore beaucoup à faire pour sortir de l'impasse politique par la voie du dialogue. Il est important et urgent que les institutions fédérales de transition fonctionnent effectivement. Il est regrettable qu'un an après la conclusion de la Conférence de réconciliation nationale somalienne, les dirigeants de ces institutions campent toujours sur leurs positions rigides, se gardant même d'engager le dialogue alors qu'ils devraient s'attaquer aux questions plus pressantes que sont un plan de sécurité nationale, la réconciliation et l'amélioration de la qualité de vie du peuple somalien.

85. Tant que les différences au sein des institutions fédérales de transition ne seront pas abordées, l'impasse actuelle pourrait déboucher sur des divisions encore plus profondes et saper les institutions mêmes que le peuple somalien appelle de toutes ses forces et que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies sont prêtes à soutenir.

86. Je suis profondément préoccupé par le fait que les tensions politiques entre les dirigeants des institutions fédérales de transition aient débouché sur des préparatifs militaires de la part des protagonistes. Des rapports font constamment état de violations de plus en plus nombreuses de l'embargo sur les armes. Je lance un appel aux dirigeants somaliens et aux pays de la région en particulier pour qu'ils ne contribuent pas à exacerber les tensions politiques et militaires. Toutes les personnes concernées doivent se garder de menacer de recourir à la violence. J'exhorte une fois encore les dirigeants somaliens à conclure un accord de cessez-le-feu global.

87. Je suis obligé d'attirer l'attention sur les faits évoqués aux paragraphes 32 et 44 à 46 ci-dessus, qui ont obligé à déplacer le personnel international des Nations Unies de Jawhar au début de septembre. Le peuple somalien a besoin – et il la veut aussi – de l'assistance des travailleurs internationaux et de leurs partenaires somaliens qui exécutent des programmes dont ce pays a tant besoin. Les dirigeants somaliens ont la responsabilité fondamentale d'assurer la nette amélioration des conditions de sécurité dans le pays.

88. Je me félicite de la volonté manifestée par le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Aden, d'engager le dialogue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Je me félicite également des déclarations publiques du Premier Ministre Ali Mohammed Gedi en faveur du dialogue dans le cadre des institutions fédérales de transition. Son initiative visant à tenir des consultations susceptibles de déboucher sur des réunions de cabinet à Mogadishu pourrait frayer la voie à un accord sur des questions en suspens. Je prie instamment tous les dirigeants somaliens de prendre les mesures nécessaires pour aplanir leurs différences.

89. Les dirigeants et représentants somaliens qui s'étaient rassemblés à Nairobi pendant plus de deux ans à l'occasion de la Conférence de réconciliation nationale somalienne et qui avaient adopté la Charte fédérale de transition attachaient une grande importance au rôle du Parlement. Je les exhorte, eux et la communauté internationale, à contribuer au développement de la capacité des institutions de transition somaliennes, notamment le Gouvernement fédéral de transition, le Parlement et le système judiciaire. Un parlement opérationnel et fort pourrait constituer un forum national pour des débats et la réconciliation et est essentiel à

l'instauration d'un ordre démocratique salutaire en Somalie. Il est également urgent d'avoir un système judiciaire indépendant qui fonctionne en vue du rétablissement de l'ordre public et de la protection des droits de l'homme en Somalie.

90. J'exprime mes remerciements aux pays voisins, à l'IGAD, à l'Union africaine, à la Ligue des États arabes, à l'Union européenne et aux États membres concernés pour leur vif intérêt et les efforts continus qu'ils font pour appuyer le processus de paix en Somalie. Je les prie d'user de leur influence pour faire en sorte que les institutions fédérales de transition règlent leurs différences par la voie d'un dialogue ouvert à toutes les parties et réalisent des avancées sur les questions essentielles de la sécurité et de la réconciliation nationale.

91. J'aimerais saisir cette occasion pour demander à tous les membres de la communauté internationale de soutenir les efforts que déploie mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, pour instaurer un dialogue sans exclusive entre les dirigeants des institutions fédérales de transition afin de parvenir à la paix, à la réconciliation et au développement en Somalie. Je souligne toutefois, une fois encore, que le soutien continu de la communauté internationale, s'exprimant d'une seule voix, aux efforts visant à encourager les dirigeants somaliens à s'engager effectivement dans le dialogue, sera crucial pour sortir de l'impasse actuelle.

92. Je salue les programmes et institutions des Nations Unies et leurs partenaires qui continuent de fournir une aide humanitaire et d'entreprendre des activités opérationnelles novatrices et hautement utiles à l'appui de la reconstruction et du relèvement en Somalie. Je demande à tous les donateurs de soutenir ces programmes généreusement.

